

Commentaires de Kjell-Olof Feldt sur l'intégration européenne (Stockholm, Novembre 1971)

Légende: En novembre 1971, Kjell-Olof Feldt, ministre suédois du Commerce, détaille dans un exposé intitulé La Suède et l'intégration européenne la nature de la coopération économique envisagée par la Suède avec les Communautés européennes compte tenu de son statut de neutralité.

Source: Archives historiques de l'Union européenne, Florence, Villa Il Poggiolo. Dépôts, DEP. Franco Maria Malfatti, FMM. Visites. Visite du Président Malfatti en Suède (10-13 novembre 1971), 18/03/1971 - 18/11/1971, FMM 29.

Copyright: Tous droits réservés

URL:

http://www.cvce.eu/obj/commentaires_de_kjell_olof_feldt_sur_l_integration_europeenne_stockholm_novembre_1971-fr-e8e44288-5c7f-4eb9-84a5-c0f318def9f2.html

Date de dernière mise à jour: 05/09/2012

La Suède et l'intégration européenne

par M. Kjell-Olof Feldt, Ministre suédois du commerce (Stockholm, Novembre 1991)

Les négociations sur l'élargissement des Communautés européennes sont arrivées à un stade avancé. Le calendrier à suivre prévoit que les négociations des Communautés avec les pays candidats à l'adhésion devront être terminées au nouvel an. Une étape importante des négociations serait alors franchie. Cela étant, l'intérêt se polarise dans une plus large mesure sur la façon dont les Communautés pensent régler leurs relations avec les pays de l'AELE qui recherchent une autre solution que celle de l'adhésion.

Il est évident que ces négociations doivent être considérées dans leur ensemble. Les pays de l'AELE et ceux des Communautés ont, les uns et les autres, déclaré en plusieurs occasions qu'un élargissement des Communautés ne doit pas aboutir à ce que se dressent de nouvelles barrières aux échanges intra-européens. Or, cette ferme intention ne peut se concrétiser que si les négociations avec les pays non candidats aboutissent à un résultat satisfaisant.

La coopération poursuivie au sein de l'AELE a donné des résultats substantiels. Ils seront maintenus, bien entendu. Mais, il est presque superflu de le rappeler, nous n'avons jamais considéré l'AELE comme un but en soi, y voyant plutôt un jalon posé sur la voie de l'intégration de l'Europe de l'Ouest. Aujourd'hui, à l'heure où, après des années d'efforts, les prémisses d'une solution plus large en Europe de l'Ouest sont créées, la Suède veut, comme les autres pays non candidats à l'adhésion - apporter sa contribution. Nous notons qu'à cette volonté répond, du côté des Communautés, le vœu de donner aux pays non candidats également l'occasion de contribuer à l'œuvre de la construction européenne.

A cela s'ajoute pour la Suède un facteur important : le souci de sauvegarder la coopération nordique. Inévitablement, une adhésion danoise et norvégienne aux Communautés aura son incidence sur cette coopération. Nous voulons bien entendu éviter qu'elle soit affectée négativement par l'élargissement des Communautés. Qui plus est, nous voulons créer, dans toute la mesure possible, des conditions permettant de la sauvegarder et de l'amplifier. Nous croyons que la meilleure façon d'y arriver est que la Suède collabore étroitement, elle aussi, avec la Communauté européenne.

A bien des points de vue, il est peut-être naturel de penser que la Suède aurait dû, dans ces conditions, poser sa candidature à l'adhésion. Nous constituons une partie de l'Europe de l'ouest. Nous souscrivons aux mêmes principes démocratiques. Nous sommes un pays à économie avancée et nous entretenons une coopération économique poussée avec l'Europe de l'ouest, ce dont on trouve peut-être la meilleure illustration dans le fait que plus des deux tiers de notre commerce s'orientent vers ces marchés.

Le gouvernement suédois a d'ailleurs longtemps laissé la question de l'adhésion ouverte. Mais l'évolution des Communautés, vue à la lumière de notre politique de neutralité, nous a obligés à réexaminer notre position. Dans le sillage de la conférence au sommet de La Haye en 1969, la coopération communautaire s'est renforcée en matière de politique étrangère et de politique économique-monnaire. C'est là une évolution que nous comprenons et que nous respectons. Mais nous ne pouvons pas faire abstraction du fait que la politique de neutralité pose certaines limites à nos possibilités de participer à une coopération aussi poussée. Le gouvernement suédois a donc été amené à conclure que, dans le cas de la Suède, l'adhésion ne pouvait pas être envisagée comme une solution réaliste.

Il est vrai que des progrès importants ont été réalisés sur la voie de l'apaisement en Europe, plus particulièrement au cours de ces dernières années. On a ainsi créé des conditions favorables à une coopération élargie qui comprenne l'Europe entière. Mais nous sommes encore assez loin, semble-t-il, de pouvoir parler d'une véritable détente. Le jugement que nous portons sur ce qui est conciliable avec la politique de neutralité ne saurait se fonder sur des pronostics incertains; nous devons partir de la réalité présente.

Il ne saurait donc être question pour la Suède de chercher à entrer dans les Communautés européennes en qualité de membre à part entière. C'est pourquoi nous nous orientons vers une autre formule. Mais notre vœu fondamental, celui d'établir une coopération ferme et durable avec elles, demeure. Tel est le point de départ

des négociations qui vont s'engager.

A la veille de l'ouverture des négociations la Commission des Communautés européennes a déposé une proposition visant le libre échange de produits industriels. Selon nous, cette proposition offre un bon point de départ aux négociations. Elle ouvre la voie à un vaste marché de l'Europe de l'Ouest. Elle aurait une grande signification pratique pour le commerce entre la Suède et les Communautés. Quelques chiffres illustrent ce fait. Si l'on éliminait les tarifs douaniers pour tous les produits industriels, les exportations suédoises sur les marchés des pays de la Communauté s'en trouveraient affectées dans une proportion de l'ordre de 4,5 milliards de francs. Le chiffre correspondant pour les exportations des pays de la Communauté en Suède est encore plus élevé, soit 8 milliards de francs en chiffre rond. La proposition correspond donc à un intérêt mutuel.

Du côté suédois, nous attachons beaucoup d'importance à ce que tous les produits industriels soient compris dans un accord futur. Nous sommes bien entendu conscients du fait que cela pourra poser des difficultés à certains secteurs. Nous estimons cependant que les difficultés de cet ordre doivent pouvoir se résoudre dans le cadre des dispositions transitoires générales envisagées. La solution alternative qui consisterait à faire bénéficier certains secteurs de dispositions particulières risque de vider gravement de sa substance un accord de libre échange. Les demandes d'exception en appellent facilement d'autres en contrepartie. Cela donne une plus large latitude au jeu des forces protectionnistes et risque de miner les bases mêmes d'un accord équilibré.

Du côté suédois nous aurions souhaité aussi que le secteur agricole fût compris dans un accord. Les conversations exploratoires avec les Communautés ont toutefois montré qu'il ne peut être question pour un pays non membre de participer au marché agricole communautaire. Cette forme de coopération est en effet liée au droit de participer aux travaux des organes communautaires, droit que la Communauté européenne n'est pas disposée à accorder. Il faut donc orienter les travaux vers l'étude des possibilités de conclure des arrangements de libre échange plus limités. Un préalable est naturellement qu'ils se basent sur le principe de la réciprocité.

Constater que la proposition de la Commission nous semble un bon point de départ aux négociations, c'est dire aussi que nous pensons qu'elle ne va pas assez loin. Selon nous, il faudrait prendre, en plus de celles que prévoit la Commission, des mesures propres à promouvoir la coopération entre la Suède et les Communautés. Ces mesures ont ceci de commun qu'elles tendraient à assurer un développement harmonieux du commerce et une concurrence loyale. Nous avons proposé que l'accord comprenne des dispositions établissant un même régime douanier à l'égard des pays tiers. Nous avons proposé une coordination des règles de concurrence. Nous recherchons aussi une harmonisation de la réglementation commerciale, une coordination des différentes prescriptions administratives et techniques, l'accès, à conditions égales, aux marchés publics pour toutes les entreprises, bref, une coopération pratique permettant d'obtenir dans toute la mesure possible un marché uniforme. Selon nous, il serait naturel de compléter ceci en ouvrant des possibilités de consultation et de coopération en matière de politique économique, de politique industrielle et de l'énergie, dans le domaine de l'environnement et dans les questions atomiques.

Nous avons pu constater que notre conception des formes à donner à cette coopération cadre, sur des points importants, avec les opinions formulées entre autres par le Conseil national du patronat français. Dans une déclaration commune de l'Union des industries de la Communauté européenne on a souligné précisément qu'il est souhaitable qu'un accord de libre échange aille de pair avec l'harmonisation des tarifs douaniers, la mise en concordance de la pratique commerciale et le rapprochement des législations en matière de concurrence, de fiscalité indirecte, d'aides et d'entraves techniques.

Nous espérons pouvoir négocier sur tous ces points. Il s'agit entre autres de trouver une forme de coopération adéquate. N'étant pas pays membre, nous ne pouvons pas compter avoir le droit de participer aux décisions des organes communautaires. Tel est le prix du maintien de notre politique de neutralité. C'est pourquoi il faut nous orienter vers une autre solution qui permette des échanges d'informations et des consultations et qui, bien entendu, respecte l'intérêt compréhensible qu'ont les Communautés de sauvegarder leur autonomie de décision. Du côté suédois nous avons présenté quelques suggestions sur la façon dont on

pourrait concrétiser la coopération à établir. Nous avons en même temps déclaré que, abstraction faite de l'adhésion, nous n'excluons aucune forme de rattachement. L'essentiel pour nous, c'est que cette forme offre une base assez large à la coopération que nous avons en vue.

Je résume. Notre position fondamentale est que nous voulons participer à l'œuvre d'intégration européenne dans toute la mesure que permet la poursuite de notre politique de neutralité. C'est en ayant présent à l'esprit le fait qu'il est généralement admis par les hommes d'Etat européens que la politique des pays neutres contribue à la paix et à la stabilité de l'Europe, que nous avons déterminé notre position dans la perspective des négociations. La thèse qu'il est de l'intérêt de tous les Etats d'Europe que les Etats neutres poursuivent leur politique se trouve confirmée de bien des façons. Cela étant, nous serions surpris que notre projet de coopération fût rejeté précisément pour le motif qu'en qualité de pays neutre nous ne pouvons pas être membre des Communautés européennes. En d'autres termes, voici la question qui se pose : la politique de neutralité doit-elle faire obstacle à une participation à l'intégration européenne largement conçue ?

Dans une certaine mesure la réponse dépend de notre faculté de trouver des formes de coopération techniquement satisfaisantes. Mais en dernier ressort il s'agit d'une prise de position politique qui aura une grande portée sur l'avenir de la coopération européenne.